

FEUX D'ÉCOBUAGE

NE VOUS METTEZ PAS EN DANGER, INFORMEZ-VOUS !
www.jaimelagriculture64.fr



PÉRIODE : du 15 OCTOBRE AU 31 MARS avec une possibilité de prolongation en zone de montagne jusqu'au 30 avril.

SI MALGRÉ TOUT, VOUS ÊTES PRIS DANS UN FEU D'ÉCOBUAGE.



1 RESTEZ CALME

ÉCARTÉZ VOUS DE LA FUMÉE, elle représente le risque le plus important (étouffement).

2 NE FUYEZ PAS DEVANT UN FEU MONTANT, il est plus rapide que vous.

Si vous n'avez pas le choix, traversez le rideau de flammes, à l'endroit le moins dense, vers la partie déjà brûlée. Au préalable, DÉBARRASSEZ-VOUS DES ÉLÉMENTS SYNTHÉTIQUES TRÈS INFLAMMABLES COMME LES PULLS ET VESTES POLAIRES.

4

5 APPELEZ LE 112

